

# CONTRAT DE LOCATION

Entre les soussignés,

Le comité des fêtes et des régates de l'Île aux Moines, siret 812063352, dont le siège social est à « Mairie de l'Île au Moines » rue de la Mairie, 56780 Île aux Moines représentée par Madame Guichard Sylvaine, présidente

appelé ci-après le **loueur**,

et

Mme/Mr.....

demeurant.....

Code postal..... Ville.....

Téléhone..... Mail.....

appelé ci-après le **locataire**,

## IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

### 1 – Nature et dates du contrat

Le **loueur** met à disposition du **locataire**

cochez la ou les cases	MATERIEL	DESCRIPTIF
	PODIUM 12 M <sup>2</sup>	4m*3m, hauteur réglable 0,60 à 1 mètre, escalier, garde sorps, juponnage
	PODIUM 24 M <sup>2</sup>	6m*4m, hauteur réglable 0,60 à 1 mètre, escalier, garde sorps, juponnage
	PODIUM + TENTE 24M <sup>2</sup>	Podium 24 m <sup>2</sup> + tente 24 m <sup>2</sup> , murs lateraux, lestage
	GROUPE ELECTROGENE	Puissance 3kw, fonctionnant au gaz (moins polluant), silencieux (54db à 7 mètres) jusqu'à 10 heures d'autonomie. Prises 2 x 230V 16A / 1 x 12V 8.3A / 2 x USB
	BONBONNE DE GAZ	bouteille propane exclusivement
	POMPE A BIERE BEERTENDER®	Pompe à bière pour fûts de 5 litres compatibles Beertender® (Heineken®, Affligem®, Fischer®, Pelforth®, Desperado®, Edelweiss®, Krombachen®)

	JOUR	MOIS	ANNEE		HEURE
DU				DE	
AU				A	

## 2 – Tarifs

	24 HEURES	48 HEURES	WEEK-END OU 3 JOURS	AUTRE	CAUTION
PODIUM 12M <sup>2</sup>	250,00 €	350,00 €	450,00 €	SUR DEMANDE	1 000,00 €
PODIUM 24M <sup>2</sup>	400,00 €	500,00 €	600,00 €	SUR DEMANDE	1 500,00 €
PODIUM 24M <sup>2</sup> ET TENTE 24M <sup>2</sup>	550,00 €	650,00 €	750,00 €	SUR DEMANDE	2 100,00 €
GROUPE ELECTROGENE	100,00 €	150,00 €	200,00 €	SUR DEMANDE	300,00 €
BONBONNE DE GAZ	53,00 €				
POMPE A BIERE BERTENDER®	1 POMPE 30€ 2 POMPES 55€	1 POMPE 40€ 2 POMPES 65€	1 POMPE 50€ 2 POMPES 65€	SUR DEMANDE	1 POMPE 100€ 2 POMPES 200€

## 3 – Montant de la location

MONTANT TTC	CAUTION

## 4 – État du matériel loué

Lors de la remise du matériel et lors de sa restitution, un procès-verbal de l'état du matériel sera établi entre le locataire et le loueur.

Le matériel devra être restitué dans le même état que lors de sa mise à disposition au locataire. Toutes les détériorations sur le matériel loué constatées sur le PV de sortie seront retenues sur le montant de la caution.

## 5 – Règlement des factures

Le montant de la location sera à régler à la fin de la location par carte bleue uniquement.

## 6 – Renseignements et réservation

Exclusivement par mail: [cdfileauxmoines56@gmail.com](mailto:cdfileauxmoines56@gmail.com)

## 7 – Caution et autres éléments

La caution est à verser lors de la mise à disposition du matériel uniquement par chèque et sera restituée après vérification du matériel à l'issue de la location.

Le montage et le démontage sont assurés par le loueur.

La sous-location du matériel par le locataire à un tiers est interdite.

## 8 – Clause en cas de litige

Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de commerce de Vannes.

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,

Fait à l'Île aux Moines, le .....

**Le locataire**

signature précédée de la mention  
manuscrite  
« bon pour accord »

**Le loueur**

signature précédée de la mention manuscrite  
« bon pour accord »